



# PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 14 JUIN 2021

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 37 personnes ayant le droit de vote et 4 personnes ne l'ayant pas.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h02. Il remercie les personnes venues à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées : M. Bernard Bidermann, M. Gaëtan Rey, Mme Myriam Broyon, M. Roland Gaudin, M. Christophe Balet, M. Eric Roux, Mme Marie-France Gauye, M. Serge Balet, Mme Nicole Métrailler et M. Thierry Stalder.

Une minute de silence est demandée suite au décès de M. Marcel Pfammatter, ancien Conseiller et Vice-juge.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, l'Assemblée primaire a été convoquée 20 jours au préalable par le Conseil communal afin de lui présenter les comptes 2020 de la commune et de la bourgeoisie. En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que par le biais du tout ménage et du site internet.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée primaire
2. Rapport du Président
3. Présentation des comptes 2020
4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2020
5. Approbation des comptes 2020
6. Divers

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE**

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 8 février 2021 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

## **2. RAPPORT DU PRESIDENT**

Le Président rappelle qu'il est devenu une tradition dans le « rapport du Président » que les membres du Conseil s'expriment aussi en donnant un résumé de leurs dicastères.

Il poursuit en relevant la persévérance de chacun dans cette crise sanitaire que nous traversons car il a fallu improviser et parfois innover. Durant cette période, la vie communale a été gérée de manière efficiente.

---

Les comptes présentés sont meilleurs que prévus car les charges sont maîtrisées et les revenus en forte progression. Ces derniers ne seront probablement pas récurrents mais permettent de voir l'avenir avec plus de sérénité au vu des investissements importants qui sont prévus ces prochaines années.

D'un point de vue comptable, la marge d'autofinancement est considérée comme bonne car elle s'élève à Fr. 3'394'439.-. Les amortissements comptables sont quant à eux de Fr. 2'359'322.- et les amortissements complémentaires de Fr. 905'000.-. La variation de fortune s'élève à Fr. 130'000.-. Les recettes fiscales sont supérieures aux prévisions grâce aux impôts spéciaux et aux prestations en capital. Les investissements bruts de Fr. 2'365'668.-, diminués des participations diverses de Fr. 334'342 sont de Fr. 2'031'326.- nets, soit inférieurs au Fr. 2'200'000 budgétisés.

Durant les quatre prochaines années, des défis importants seront à relever tant par la gestion courante de la Commune qu'au niveau de la planification des investissements. Le Conseil communal en est conscient et le fera de manière rigoureuse et coordonnée.

Il informe que l'administration vient d'obtenir le renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14001 ainsi que Valais Excellence avec les félicitations des auditeurs. Ces dernières permettent à l'administration de s'améliorer sans cesse et de travailler de façon optimale.

Afin de pouvoir faire face aux travaux croissants au sein des travaux publics, M. Guillaume Dumoulin est venu renforcer l'équipe en reprenant le secteur de l'eau potable et de l'irrigation. Par ses compétences, il saura mener sa mission à bien et déchargera M. David Mabillard qui pourra ainsi se consacrer aux autres travaux de voirie.

Il termine sa présentation avec une information sur l'affaire rocambolesque de l'étang de Revouire. Lors de la mise aux enchères décennales, une tierce personne l'a remportée et prive ainsi la société des pêcheurs de continuer ses activités. Cette dernière a fait recours auprès du Conseil d'Etat et la Commune l'a appuyée. Gain de cause lui a été donné mais un recours a été déposé au Tribunal cantonal. L'affaire est suivie de près et la Commune de Grimisuat donnera tout son appui à la société de pêche.

Un remerciement particulier est adressé à tout le personnel communal et il souhaite un bel été à l'assemblée.

**La Conseillère Vuagniaux** salue l'assemblée et tient à donner un bref retour sur les différents dossiers traités par les commissions qu'elle préside.

Concernant l'agriculture et plus particulièrement l'irrigation, le projet du curage de l'étang est un dossier phare. Plusieurs bureaux locaux y travaillent en collaboration avec le Service cantonal des améliorations structurelles. La phase actuelle du projet est importante car elle permettra une présentation optimale auprès du Canton et de la Confédération en vue d'obtenir un maximum de subventions. Les travaux avancent bien et la première phase de réalisation de la sécurisation débutera encore cette année.

---

En parallèle, un projet d'inventaire des routes agricoles a débuté et permettra d'avoir une vision globale sur l'état du réseau. Par la suite, des investissements judicieux et mesurés pourront être planifiés.

En ce qui concerne la commission de la mobilité, deux projets sont en cours. Le premier est celui de la sécurisation de la Rue Sous l'Eglise où des mesures de vitesse ont permis de s'apercevoir qu'elles ne sont largement pas respectées. Des solutions d'aménagement seront dès lors proposées afin de garantir la sécurité de tous les usagers. La premier consisterait à garder la partie Ouest à 30 km/h et d'introduire une zone 20 km/h dans la partie Est qui est nettement moins fréquentée. Le deuxième projet consiste à améliorer la circulation dans le parking Nord du Centre scolaire car il est très fréquenté lors du début et de la fin des écoles. Un sens unique de circulation sera introduit et l'espace piéton protégé par des bacs à fleurs.

Enfin, concernant la commission du développement durable, une extinction de l'éclairage public sur les routes communales a été réalisée pour se rendre compte des effets de la pollution lumineuse. Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public où une baisse de la consommation est visée. Dans un cadre plus large, une planification énergétique territoriale sera lancée afin de connaître le potentiel d'amélioration et d'identifier le gros consommateur d'énergie pour optimiser les ressources. Un dernier projet mené par cette commission est une réflexion participative quant aux aménagements des cours du Centre scolaire. Elle vise à ce que tous les acteurs, soit les enfants, parents, enseignants, éducateurs, puissent définir leurs besoins et que ces derniers correspondent ainsi mieux à ce qu'ils souhaitent.

**La Conseillère Mayor** salue l'assemblée et souhaite donner certaines informations sur les dicastères qu'elle préside.

Concernant la commission des affaires sociales et intégration, une nouvelle manière de collaborer, avec l'aide du personnel du CMS et des services communaux, a été mise en place et porte déjà ses fruits. A cette occasion, elle remercie particulièrement l'excellent travail des assistantes sociales et de Mme Michèle Mayoraz qui lui transmettent des dossiers parfaitement clairs et complets. Elle poursuit avec une nouvelle plutôt réjouissante, à savoir que l'explosion de cas supposée depuis le début de la crise ne s'est finalement pas produite et qu'elle espère sincèrement que cela continue.

Concernant la structure du CMS du Coteau, le processus de régionalisation continue avec les CMS de Sion, de Nendaz, du Coteau du Soleil (Vétroz, Ardon, Chamoson et Conthey) ainsi que celui d'Hérens. Ce projet avait débuté en 2018 et arrivera à terme en juillet prochain. Pour rappel, il a pour objectif d'harmoniser et de faciliter l'accès aux prestations du service social sur l'ensemble des sites, au sein desquels tous les postes sont maintenus. Par ailleurs, le nouveau CMS de Sion-Hérens-Conthey est le quatrième à se régionaliser après ceux de Sierre, du Haut-Valais et de la région de Monthey. Ce processus répond ainsi aux recommandations du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

---

Toujours dans la même commission mais concernant l'intégration, la Commune de Grimisuat fait partie depuis 2018 du programme cantonal d'intégration, abrégé « PIC ». Le Canton définit les objectifs et les communes sont chargées de les mettre en œuvre. On parle ici d'intégration spécifique, donc non réalisée par les structures ordinaires telles que les écoles par exemple. Pour l'accompagner dans ces démarches, le Canton a délégué Mme Sybille Bochatay avec qui sont régulièrement organisées des rencontres de coordination.

En réflexion depuis le mois de janvier avec les communes de Savièse, Ayent, Arbaz et Grimisuat, il a été décidé de proposer aux citoyens respectifs tous les projets de la prochaine législature, à savoir : cours de français (2 cours à Savièse et 2 cours à Ayent – 7 habitants de Grimisuat y participent) ; semaine contre le racisme ; fête interculturelle « Village du monde » avec tournus chaque 4 ans ; cafés-rencontres ouverts aux personnes de la région. Ces derniers ont redémarré après la crise et 7 à 10 personnes y participent deux jeudis par mois de 9h à 11h dont 4 habitants de Grimisuat ; Tandem : mise en lien d'un nouvel arrivant avec une personne de la commune – Actuellement 1 binôme sur notre commune.

La commission peut également compter sur le groupe d'intégration intercommunale qui regroupe des citoyens intéressés par la thématique. Leur rôle est de réfléchir sur les souhaits, faire remonter les besoins du terrain, proposer et mettre en œuvre des projets. Ce groupe est un réel soutien à la commission. Par ailleurs, elle tient à remercier Mme Izabella Mabillard, habitante de la commune et membre de ce groupe.

Elle remercie également M. Christian Stark, M. Gaëtan Rey et M. Pascal Schmid, membres de cette commission, pour leur implication et motivation durant les séances. Elle se tient disposition des citoyens tout au long de mon mandat et remercie l'assemblée pour son attention.

**Le Vice-président Vuignier** salue l'assemblée et informe que la législature a bien commencée avec un audit visant à conserver les différents labels dont jouit la Commune de Grimisuat. Tous les services ont été examinés au peigne fin dont celui des constructions. Outre de bonnes conditions de travail tant au niveau des infrastructures que du matériel ou encore des logiciels, il tient à relever l'aspect humain avec l'adaptation rapide de la nouvelle secrétaire technique, Mme Caroline Scorzelli, ainsi que les excellentes compétences de la commission des constructions.

Dans les points négatifs ressortant de la revue de direction, il est constaté un certain retard accumulé pour des raisons connues, à savoir l'augmentation du nombre de construction, le poste laissé vacant durant 10 mois suite au changement de fonction du nouveau Secrétaire communal, la crise sanitaire et des ennuis de santé. Rien n'a épargné le personnel et une charge de travail est maintenant à rattraper. Toutefois, les résultats de la revue n'ont pas été attendus pour prendre des mesures et renforcer l'équipe momentanément ce qui permettra de retrouver la vitesse de croisière pour le traitement des dossiers. Il reste encore à prendre en compte que le nombre de constructions ne fléchira pas avant un certain temps car la Commune de Grimisuat est victime de son attractivité.

---

La Commission de l'aménagement du territoire n'allège pas non plus la charge de travail de l'administration. Elle est actuellement en plein travail sur les révisions du PAZ et du RCCZ et nécessite des réflexions approfondies pour l'avenir de la Commune.

**La Conseillère Erné** salue l'assemblée et débute son rapport par la structure d'accueil de la petite enfance. Au vu du nombre d'enfants inscrits, le service Cantonal a demandé la mise en place d'un réfectoire supplémentaire pour un espace de vie. Cette demande sera palliée par l'installation de deux containers provisoires provenant de l'ancienne UAPE de Champlan.

Elle poursuit en informant que plusieurs mises aux concours sont parues suite aux directives du Canton nécessitant un certain nombre de personnes en fonction du nombre d'enfants. Elle tient aussi à féliciter la Responsable de la structure, Mme Nicole Métrailler, pour l'obtention d'un CAS en gestion d'équipe.

Concernant la garde des enfants, l'ARPAC (Association régionale des parents d'accueil du coteau) sera prochainement dissoute pour laisser place à une nouvelle association qui s'intitulera AGAPENTHE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette nouvelle entité sera rejointe par l'association de Sion qui sera aussi dissoute. Cette nouvelle structure permettra d'avoir plus de forces tant pour les recherches de parents que pour leur rétribution financière.

Un changement important est à signaler dans les travaux de l'assainissement du Centre scolaire puisqu'il a été décidé d'installer six classes dans des containers durant une année. D'entente avec le corps enseignant, il a été jugé préférable de vider le bâtiment 1978 dans son entier pour éviter toutes les nuisances que ces travaux peuvent entraîner. Les quatre autres classes ainsi que la salle des maîtres seront quant à elles relogées dans l'agrandissement du Centre scolaire.

Enfin, la commission de la formation professionnelle a visité les 31 apprentis œuvrant sur la commune. Il est aussi à relever que 59 habitants de la commune suivent un apprentissage dans des entreprises hors du territoire communal. La commission souhaite aussi introduire un prix pour les meilleurs apprentis et donnera prochainement connaissance des critères.

Elle termine en remerciant le personnel du Tibleck, les enseignants, le personnel de l'administration ainsi que celui des travaux publics.

**Le Conseiller Stark** salue l'assemblée et informe que la commission de la culture et du patrimoine est à la recherche de photographies liées à la vie communale en vue d'une exposition permanente. Elles seront ensuite agrémentées d'explications.

Il remercie la commission de la naturalisation pour le bon traitement des dossiers et celle de la salubrité pour les projets en cours.

**Le Conseiller Gaspoz**, dans sa commission de la sécurité publique, informe qu'une commission intercommunale de sécurité, avec les communes d'Arbaz et d'Ayent, a été mise en place. Cette commission dépend des trois Conseils, elle est constituée d'un membre de chaque conseil et du chargé de sécurité des trois communes. Le but de cette commission est de superviser la commission du feu,

---

l'état-major de conduite de l'Adret, la commission de police et la commission de sécurité au travail.

Toujours dans le cadre de la sécurité publique, la Commune a engagé un policier rural, M. Anthony Morard, actuellement agent de la police rurale des communes d'Ayent et d'Arbaz. Cette activité de police permet à la Commune de bénéficier de compétences croisées et permettra d'avoir un meilleur contrôle des incivilités. Sa mission première sera d'intervenir en cas d'activités inappropriées sur notre territoire (chiens, surveillance des chantiers, poubelles, parcage, etc.). Afin de pouvoir mettre un visage sur le nouveau policier rural, le Conseiller Gaspoz lui prie de bien vouloir se lever.

Dans le cadre de la commission JLS, un projet en faveur des jeunes de 12 à 16 ans est en cours. Avec les communes d'Arbaz et de d'Ayent, il est prévu d'engager un animateur socio-culturel à temps partiel. Concernant les activités villageoises, la commission pense déjà aux prochains événements car la situation sanitaire permet de les entrevoir. La fête nationale aura bien lieu le 31 juillet 2021 à l'étang de Revuire pour le traditionnel feu d'artifice. En parallèle, la commission prépare déjà l'édition 2021 de Grim'en fête pour laquelle elle espère réserver de belles surprises. Il remercie l'assemblée pour son attention et la salue.

Le Président remercie les Conseillères et Conseillers pour leur présentation et leur travail. Il tient aussi à féliciter M. Bastian Bonvin, apprenti employé de commerce au sein de l'administration, pour la réussite de sa première année d'apprentissage. Il se voit aussi content de la nouvelle collaboration avec M. Anthony Morard, policier rural intercommunal, car il comble certains services que la police de proximité ne fournissait pas. Enfin, le Président souligne la bonne dynamique au sein du Conseil mais aussi la bonne collaboration avec les communes avoisinantes d'Arbaz, d'Ayent, de Savièse et de Sion. Les différents présidents de commune se rencontrent régulièrement pour traiter des problématiques régionales.

Il remercie M. le Juge et Mme la Vice-juge, M. le Chanoine et M. le Diacre ainsi que les sacristains, le corps enseignant, tout le personnel de la structure d'accueil, le service des travaux publics, la fiduciaire Fidag, les membres des commissions, les membres du conseil de gestion de la paroisse et les différentes sociétés communales.

### **3. PRESENTATION DES COMPTES 2020**

Le Président présente le résultat de fonctionnement dont les charges de fonctionnement s'élèvent à Fr. 14'569'249.-, soit une hausse de 5.5% par rapport au budget. Les revenus bruts de Fr. 17'963'689.- présentent aussi une augmentation de 8.5% par rapport aux Fr. 16'554'100.- budgétisés. Cette augmentation de revenus est toutefois exceptionnelle car elle est liée à différents facteurs. Ces montants seront certainement atteints régulièrement dans quelques années car la population ne cesse de croître. La marge d'autofinancement est de Fr. 3'394'439.62 et permet des amortissements de Fr. 2'359'322.87 ainsi que des amortissements complémentaires de Fr. 905'000.- pour présenter un excédent de recettes de Fr. 130'116.75.

---

Concernant le résultat de financement, la marge d'autofinancement de Fr. 3'394'439.62, diminuée des investissements de Fr. 2'031'325.87, donne un excédent de financement de Fr. 1'363'113.75.

Le Président passe la parole au Caissier, M. Christophe Hofmann, pour la présentation des comptes de fonctionnement.

La rubrique « **Administration générale** » augmente de 1.79%.

Le total des charges se monte à Fr. 1'221'185.32, les recettes à Fr. 44'175.10 pour des charges nettes totales, sans les amortissements, qui sont supérieures de 1.7% pour atteindre Fr. 1'177'010.22. La rubrique « législatif » comprend les frais des trois votations fédérales, des deux tours pour l'élection à la présidence en début 2020 et l'élection communale pour la nouvelle législature. La rubrique « Exécutif » comprend les indemnités des autorités et la 3<sup>ème</sup> comprend l'administration générale.

La rubrique « **Sécurité publique** » diminue de 0.8%.

Certains cours de formation et d'instruction de la compagnie des sapeurs-pompiers de l'Adret ont dû être annulés en raison de la pandémie. Les charges nettes sont inférieures de 0.8% par rapport au Budget 2020 et le total atteint Fr. 457'552.17.

La rubrique « **Enseignement et formation** » augmente de 4.6%.

Ce dépassement porte le total des charges nettes à Fr. 3'001'035.80. Les écoles ont également été impactées par la pandémie. La fermeture temporaire a engendré une diminution des frais de transport et de différentes activités scolaires de groupe contrairement aux frais d'écologie et au traitement du personnel de la scolarité. Le coût moyen à la contribution cantonale se monte à Fr. 3'440.- par élève. 346 élèves sont inscrits de la 1H à la 8H et 112 de la 9CO à 11CO.

La rubrique « **Jeunesse, loisirs, sport et culture** » augmente de 2.15%.

Les charges s'élèvent à Fr. 822'974.71 et les recettes à Fr. 48'662.20 pour des charges nettes de Fr. 774'312.51. Les animations en faveur de la jeunesse ainsi que les manifestations sportives et culturelles ont subi les causes de la pandémie et certaines ont malheureusement été supprimées. Concernant l'augmentation des charges, il est à relever que des travaux de réparation de la fontaine à la place Prijé ainsi que des aménagements des espaces autour du bâtiment du Tibleck ont été nécessaires.

La rubrique « **Santé** » augmente de 6.7%.

La participation au coût du CMS est passée de Fr. 48.59 par habitant en 2019 à Fr. 57.541 en 2020. La rubrique « Financement des Secours Sanitaires » comprend des masques de protection distribués aux jeunes de la commune ainsi que des lotions antiseptiques mises à disposition à l'entrée des différents bâtiments communaux.

La rubrique « **Prévoyance sociale** » diminue de 0.8%.

Le dicastère laisse apparaître une diminution des charges nettes de 0.8% représentant un montant de Fr. 15'245.25. La participation aux prestations complémentaires AVS-AI a augmenté de 7.8%. La structure d'accueil du Tibleck est restée fermée du 16 mars au 30 avril 2020. Excepté une diminution des frais de

---

repas, les autres charges sont demeurées stables et le traitement des salaires maintenu à 100%. La Commune a obtenu une aide financière fédérale afin de compenser une partie des pertes subies durant cette période. La part communale au coût des soins en EMS est inférieure aux prévisions de Fr. 48'000.- et concerne une moyenne de 12 résidents au Home les Crêtes ainsi que 10 personnes dans d'autres EMS. Les communes effectuent des avances d'aide sociale qui sont remboursées par le Canton. Une participation est ensuite facturée par l'Etat. Celle-ci est supérieure de 2.4% par rapport au budget proposé.

La rubrique « **Trafic** » diminue de 9.6%.

Cet écart diminue pour atteindre des charges nettes de Fr. 878'136.85. A la suite d'une modification du mode de financement des routes principales, le secteur des routes cantonales a bénéficié d'une rétrocession des contributions déjà versées par les communes pour les années 2008 à 2019. La facture finale 2020 de l'entretien des routes a pu être ainsi diminuée de Fr. 47'400.-.

La rubrique « **Protection et aménagement de l'environnement** » diminue de 1.6%.

Les charges nettes ont diminué et atteignent Fr. 587'255.73. Des travaux de maintenance ont été effectués sur une des deux cuves du réservoir d'eau potable. Plusieurs conduites d'égouts ont été réparées, notamment aux routes d'Arbaz, de l'Ormeau, de Coméraz, à la Rue Sous l'Eglise et de l'Etang. Concernant les recettes, la rétrocession de la taxe au sac et les taxes annuelles de voirie sont en augmentation en parallèle avec le nombre de ménages.

La rubrique « **Economie publique** » diminue de 8.1%.

La charge nette varie de Fr. 3'748.32 pour atteindre un total de Fr. 40'751.68. L'entretien des bisses et les réparations de conduites d'irrigation ont nécessité moins de ressources qu'estimé au budget. Dans l'optique du développement durable, le stock de carafes d'eau a été renouvelé. Pour la nouvelle rubrique « autres exploitations » du dicastère de l'économie publique, une subvention Covid équivalente à la taxe déchets a été accordée aux entreprises.

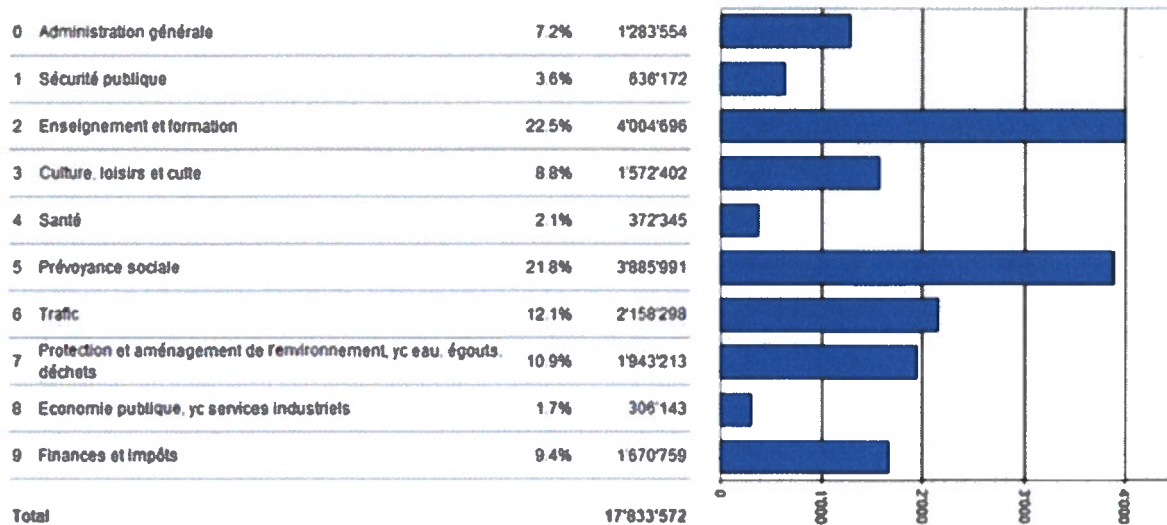
La rubrique « **Finances et Impôts** » augmente de 7.5%.

Les recettes nettes sont supérieures par rapport au budget et atteignent Fr. 11'907'486.06. Les données fiscales sont identiques au budget, l'indexation est de 155%, le coefficient de 1.3, le montant de l'impôt personnel de Fr. 12.-, la taxe sur les chiens est toujours fixée au minimum de Fr. 100.-. L'ensemble des impôts des personnes physiques a progressé de 2.6%. L'impôt sur les droits de mutation est supérieur de Fr. 361'000.-. La diminution des recettes des personnes morales engendrée par la Réforme Fiscale et le Financement de l'AVS (RFFA) 2020 est largement compensée par les taxations définitives 2017 et 2018 plus élevées. Les impôts spéciaux qui comprennent les gains immobiliers et les prestations en capital dépassent le budget de Fr. 332'500.-. La répartition de la péréquation financière est également plus généreuse et le montant supplémentaire versé est de Fr. 43'000.-. Pour terminer, un ajustement prudent de Fr. 559'384.95 a été estimé pour couvrir d'éventuelles pertes sur les débiteurs douteux.

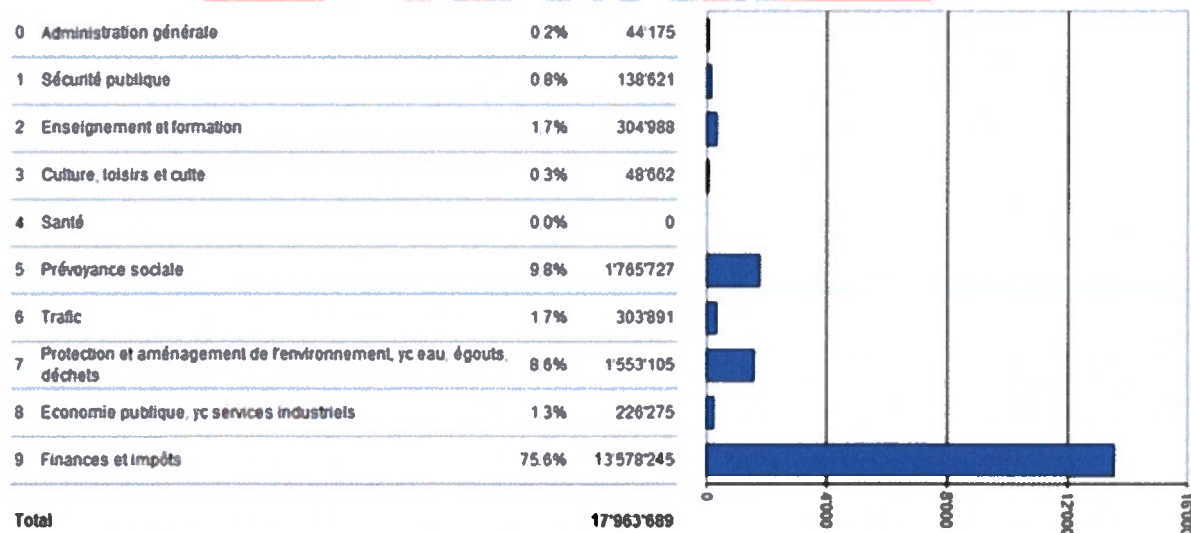
En conclusion, il est constaté sur le tableau des charges de fonctionnement, ci-dessous, que le dicastère « Enseignement et formation » représente le 22.5% des charges totales, y compris les amortissements, la « Prévoyance sociale » le 21.8%,



le « Trafic » le 12.1% et la « Protection et l'Aménagement de l'environnement » le 10.9%.



Pour les recettes de fonctionnement, le tableau est beaucoup plus simple car la principale source de revenus concerne le dicastère des impôts avec 75.6% des recettes totales. Deux dicastères avoisinent les 10%. Le 1<sup>er</sup> pour la prévoyance sociale avec 9.8%. Cette rubrique comprend les subventions cantonales pour les structures de la petite enfance ainsi que la participation des parents. Elle comprend également les loyers des appartements protégés ainsi que la rétrocession par le Canton et des avances d'aide sociale. Le 2<sup>ème</sup> pour la protection et l'aménagement de l'environnement avec 8.6%. On y trouve les taxes annuelles d'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets



Les comptes à autofinancer laissent apparaître :

- Que l'approvisionnement en eau potable manque de financement de Fr. 223'205.53.
- Que l'assainissement des eaux usées, des eaux de surface et de la station de pompage manque de financement de Fr. 372'751.75.
- Que l'irrigation manque de financement de Fr. 583.06.
- Que le manque de financement total est de Fr. 596'540.34.
- Que seul le service du traitement des déchets est autofinancé en 2020.
- Que le ver de la grappe est considéré comme autofinancé et laisse paraître une perte de Fr. 428.00.

---

Le Président remercie le caissier pour sa présentation. Il informe à nouveau que les comptes à autofinancer sont importants en matière d'équité et que le Conseil y travaille afin d'apporter des résultats durant cette législature.

Il continue par la présentation des investissements totaux de Fr. 2'365'668.52 brut, diminués des participations de Fr. 334'342.65.-, se montent à Fr. 2'031'325.87 nets.

Il donne ensuite quelques détails sur les investissements :

- Achat de 75 actions des Remontées Mécaniques Grimentz-Zinal pour Fr. 15'000.00.
- Diminution du Capital-Actions Grimsolar SA de Fr. 49'500.- et rachat du solde des actions privées pour Fr. 59'000.-. Au 31.12.2020, la Commune est propriétaire de la totalité des actions.
- Achat d'un terrain aux Ecoennes pour Fr. 30'000.-.
- Aménagement d'un chemin dans la nouvelle zone pour Fr. 22'806.50.
- Aménagement du carrefour de la Chapelle de Champlan pour Fr. 28'249.35.
- Solde du trottoir « haut du village » pour Fr. 24'414.95.
- Explication sur les travaux réalisés à la Rue du Quartier Neuf.
- Explication sur les travaux réalisés à la Route de Savièse.
- Des travaux sur les réseaux d'eau potable, sur le réseau d'irrigation, sur les eaux de surfaces et torrents ainsi que sur les égouts ont été réalisés à l'exception des liaisons de l'eau potable et des égouts à la route des Combes qui ont dû être reportés en raison des travaux sur les routes cantonales.
- Les travaux d'assainissement et de sécurité du Centre scolaire 1978 de Fr. 276'747.95 sont supérieurs au budget de Fr. 97'747.95.
- Un faux plafond acoustique a été installé dans la structure UAPE du Centre scolaire 2017 pour Fr. 10'263.80 et une provision prudente de Fr. 110'000.- a été calculée sur un litige concernant des travaux de menuiserie intérieure du bâtiment.

Concernant le bilan, sa structure a peu changé par rapport à 2019. L'actif du bilan est surtout composé des investissements du patrimoine administratif (57.2%). La fortune nette s'élevant à Fr. 8'730'154.77 représente le 24.2% du bilan en 2020.

Les indicateurs financiers sont bons. Il convient de noter le niveau « très bien » du degré d'autofinancement (167,1%) et de la capacité d'autofinancement (20.2%). Le taux des amortissements ordinaires est « suffisant » (10%). L'endettement net par habitant est en diminution puisqu'il se situe à Fr. 3'060.- et qu'il était de Fr. 3'535.- l'année dernière. Le taux du volume de la dette brute obtient la mention « bien » (155.6%).

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président clôt la présentation des comptes 2020.

#### **4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2020**

La fiduciaire Fidag SA, par M. Philippe Pierroz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

---

## 5. APPROBATION DES COMPTES 2020

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée primaire pour la confiance témoignée.

Opposition(s) : 0

Abstention(s) : 0

Approbation(s) : 37

## 6. DIVERS

Le Président informe que le service cantonal de l'environnement a sommé les communes d'Arbaz, d'Ayent et de Grimisuat de mettre en conformité leurs déchetteries. De ce fait, une étude a été demandée pour la faisabilité d'un centre de tri intercommunal.

Concernant le Triage forestier Lienne-Morge et plus particulièrement en rapport à différents problèmes rencontrés, des réflexions sont en cours pour une éventuelle reprise de cette entité par le Triage du Cône de Thyon.

Un citoyen rappelle qu'il avait demandé, il y a trois ans, d'étudier la possibilité de fusionner avec la Commune de Sion. La Commune avait alors créé un groupe de travail en vue d'examiner plusieurs possibilités. Il souhaite à présent savoir si la Commune a continué ces démarches ? Le Président lui répond que les Conseils communaux de Sion et de Grimisuat se rencontreront le jeudi 17 juin 2021 pour une discussion autour des résultats de l'étude sur le « Grand Sion ». Dans cette démarche, la Commune de Sion rencontre toutes les communes touchées par cette vision à long terme. Ce citoyen demande s'il est possible de mettre l'étude à disposition. Le Président répond que le document du groupe de travail avait été publié et que l'étude de Sion n'est pas encore publique. Les conseils communaux auront d'abord une présentation, puis la Commune de Sion publiera ce qu'elle souhaite.

Un citoyen fait remarquer que l'eau d'irrigation est mise en fonction trop tard par rapport aux besoins, soit à la fin avril. Il souhaite que l'ouverture soit avancée au début du même mois dans les zones habitées. Le Président avertit que l'ouverture se fait fin avril pour de bonnes raisons. En effet, la météo se montre changeante au printemps. Comme exemple, cette année une période de gel est venue s'installer après le redoux de la fin mars. Si l'eau avait été remise, des casses se seraient certainement produites. Il est aussi à prendre en compte qu'il ne suffit pas de tourner un bouton pour mettre en charge le réseau mais que cette procédure prend plus d'une semaine.

Le même citoyen constate des problèmes de sécurité à la Rue des Granchamps. Il pense que la vitesse de 40 km/h est trop élevée pour ce type de route et qu'une limitation à 30 km/h serait plus adéquate. Le Président lui répond que cette route est effectivement très fréquentée et que la chaussée n'y est pas large avec, de surcroît, un trottoir franchissable. Il informe qu'une étude pilote est réalisée à la Rue Sous l'Eglise et qu'il en découlera un exemple type d'aménagement pour les routes communales. Le Conseil se penchera sur la problématique de la Rue des Grandchamps.

Un citoyen informe que dans la même rue, les enfants jouent davantage dans les parkings de l'Eglise qu'à la place de jeux et se mettent ainsi en danger. Le Président en prend bonne note et cette problématique sera ajoutée à la future étude de la Rue des Grandchamps.

Un citoyen remercie le Responsable des travaux publics pour avoir répondu à sa requête concernant les problèmes de déchets déposés dans le parking du stade de Pranoé. Il constate toutefois que des déchets sont à nouveau déposés et qu'une poubelle serait la bienvenue. Le Président lui répond que la poubelle urbaine est déjà commandée et qu'elle sera posée prochainement. Il ajoute que les citoyens aident au fonctionnement de la commune lorsqu'ils annoncent ce genre d'incivilités.

Un citoyen demande des précisions concernant le timing de la procédure des zones réservées. Le Vice-président informe que le travail concernant la révision du PAZ et du RCCZ doit être rendu au plus tard pour début 2026. Cependant, ce travail se découpe en deux phases. La première est de préparer les documents avec le bureau mandaté et la commission de l'aménagement du territoire. Cette phase doit durer entre deux et trois ans. La deuxième, dont le délai n'est pas connu, est le traitement du dossier déposé par le SDT. Le même citoyen demande s'il est tout de même possible de construire dans les zones réservées. Le Vice-président répond que oui. Comme expliqué dans le dossier y relatif, toutes les possibilités de dérogation sont indiquées. Il précise aussi que les rénovations et agrandissements ne sont pas soumis à ces restrictions.

En complément de l'explication concernant l'étang de Revouire, une citoyenne demande si les pêcheurs pourront toujours pêcher ? Le Président répond que l'on pourra toujours pêcher dans l'étang. Cependant, la procédure suit son cours afin de donner les droits soit à la société des pêcheurs de Grimisuat soit au meilleur enchérisseur. Quoiqu'il en soit, la Commune fera tout son possible pour que ce droit reste à la société de Grimisuat. De multiples possibilités peuvent encore être utilisées pour arriver à cette conclusion. La même citoyenne demande si cette procédure empêchera le curage de l'étang. Le Président informe que le curage est indépendant de la pêche car sa fonction est de fournir en eau les cultures. La société ou personne ne qui recevra un droit devra s'y plier et faire avec les inconvénients liés aux travaux de sécurisation et de curage.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h22.

COMMUNE DE GRIMISUAT  
Le Président Secrétaire

Raphaël Vuignier Jonathan Cordy

